



EXTRAIT N°60/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
RECULE
08 JUIN 2022

SEANCE DU 30 MAI 2022

Date de la convocation :
Le 24 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 7
Excusés 2

En cours de Séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. MONPLAISIR Yan, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. CIDOLIT Bertrand, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille,

ABSENTS **EXCUSES** : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR Joël), M. PALIX Pierre (procuration à Mme VERIN Jocelyne), DELPHIN Laurent (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine (procuration à M. CIDOLIT Bertrand), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. (procuration à M. MARLET Camille), M. MARLET Daniel.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. ADELAIDE Michel, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme FRANCOIS Francine,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION, (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR, M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**DEVELOPPEMENT ET PERENNISATION DU CONCEPT INTITULE
"BOUGE ET DANSE AVEC 212 »**

Le maire expose :

Cette animation créée en 2014 réunit plus de 300 participants chaque début de mois sur la place des fêtes de la commune. Elle a pour objectif de faire de cette activité un événement intergénérationnelle phare et incontournable dans le domaine Sport/Santé/Loisirs.

Elle répond à un besoin en termes :

- d'offre de service aux familles, de proposition d'activités pour les enfants (solutions de modes de gardes adaptées aux jeunes parents), d'accueil des personnes à mobilité réduite et des séniors).
- de développement d'activités annexes indissociables telles que 'le bien mangé" en associant les services de la ville, les associations, les professionnels du bien-être et de la santé.

Ce dossier est présenté en lien avec le CCAS et est financé en grande partie dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), sur l'Axe Jeunesse, Animation sociale. Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	TAUX
Développement et pérennisation du concept intitule "bouge et danse avec 212 »	40 924,00	ARS CACEM CTM CAF Ville de SAINT-JOSEPH	4 092,40 8 184,80 9 003,28 16 369,60 3 273,92
			10 20 22 40 8
	40 924,00		40 924,00
			100%

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**
DECIDE, à l'unanimité,
D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Le Maire

Fait à Saint-Joséph, le 30 mai 2022

Yan MONPLAISIR

